

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-Tolosane dûment convoqué s'est réuni en urgence dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Dominique COQUART, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2018

Etaient présents : Mmes et MM. COQUART, PAPIER, BENOIT-LUTMAN, ANGLADE, CAZES, DAUVERT, SALLOT-DES-NOYERS, LAPORTE, GAÏOLA, TEIXEIRA, DAHAN, ROLLIN, PARRO, HELMER, SIMIONI, DIAZ, GUILLAUMONT.

Absents excusés : Mmes et MM. MANENS, VAILLANT, BONNES, GRACIET, BERGES, REYNAUD, GOURDON, BENGOUA, VAQUIER, CHAUVEL, PETIT, BANCHERIT.

Procurations :

- Par M. MANENS à M. COQUART,
- Par M. VAILLANT à M. TEIXEIRA,
- Par M. BONNES à Mme CAZES,
- Par Mme GRACIET à M. SALLOT-DES-NOYERS,
- Par Mme BERGES à M. PARRO,
- Par M. REYNAUD à M. LAPORTE,
- Par M. GOURDON à M. GAÏOLA,
- Par Mme BENGOUA à Mme PAPIER,
- Par M. VAQUIER à Mme BENOIT-LUTMAN.

Secrétaire de séance : M. PARRO.

Lecture de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

DEL-2018-001: **DÉCISION MODIFICATIVE N°2017-03 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017**

Rapporteur : M. Denis Sallot-Des-Noyers, conseiller délégué au budget et à l'achat public.

Le Conseil Municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2017 et la décision modificative budgétaire n°1 en date du 28 juin 2017, la décision modificative budgétaire n°2 en date du 20 décembre 2017,

Après avoir entendu le rapport de M. Sallot-Des-Noyers et en avoir dûment délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal équilibrée à 0 € en section de fonctionnement telle que présentée ci-après.

Virement de crédits en section de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation Budgétaire	Libellé du compte	Prévu	Variation proposée	Total crédits ouverts
Chapitre 011 article 60611	Charges à caractère général/ Eau et assainissement	51 000 €	-12 253 €	38 747 €
Chapitre 014 article 739223	Atténuations de produits/ fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	56 676 €	12 253 €	68 929 €
TOTAL DES MOUVEMENTS			0€	

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES : NÉANT

Séance levée à 19h10